

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 19 décembre 1869

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (230)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 19 décembre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45735>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 décembre 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin informe Jules Favre qu'en raison de son occupation au Corps législatif, il va devoir demander à Emmanuel Arago d'être son avocat dans l'affaire devant la cour de Metz, ce qu'il regrette car Lecoq de Boisbaudran s'était déjà occupé de l'affaire. Il demande à Favre un mot de recommandation auprès d'Emmanuel Arago.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Arago, Emmanuel \(1812-1896\)](#)
- [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieux cités [Metz \(Moselle\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Genève 17 juil 1869 230

Messieurs mes chers amis

Monseigneur

Les grands intérêts que vous aviez
à défendre au sein du corps législatif
me pristant de votre convoi dans
mais affaire industrielle pris la
côte de Genève : par une ordon-
ce proposée la défense à M.
L. Drago.

J'ai d'autant plus regretté ce malheur
que M. Levy était déjà au jeu de
l'affaire, avec un dévouement qui
lui est propre, et qu'il m'a fait donner
des conseils dont je lui suis obligé
précisément de vous faire l'attribution
et de votre parole. Depuis cette date
pour me sauver une telle mort de
recommandation auprès de M. Drago
et auquel de plaider mon affaire
malgré agir sans succès de
mes meilleurs sentiments

Cordialement
Perrin